

Francis Wurtz
Un communiste
européen



RESF

Réseau éducation sans frontières

Un contre- pouvoir

M 03461 - 1092 H - F: 3,00 €



ÉCONOMIE
L'industrie
fout le camp

8 MARS
Des femmes
engagées

CLIMAT
Une contre-offensive
idéologique

HISTOIRE
Palestro, retour sur
la guerre d'Algérie

PORTRAIT

D'UN CONTRE-POUVOIR

Réseau éducation sans frontières. RESF : la réussite, c'est déjà ça, un sigle qui parle de lui-même. Quiconque fréquente une école ou suit l'actualité l'a déjà vu quelque part. Depuis 2004, RESF s'efforce, discrètement ou bruyamment, de soutenir dans leurs démarches de régularisation les jeunes majeurs sans papiers scolarisés et les familles sans papiers d'enfants scolarisés. Parce que l'impasse administrative dans laquelle se trouvent de nombreux migrants grève la vie collective. Tous les jours, le réseau alerte sur telle chaise vide dans une classe, telle arrestation, telle expulsion, tel rejet d'une demande d'asile ou d'un titre de séjour, telle urgence dans laquelle se trouvent des jeunes ou des parents qui ne sont pas « en règle ». Un travail de fourmi, et de titan, soutenu par 222 organisations (1). RESF part de l'école pour arriver à la préfecture. Il n'a ni chef ni porte-parole. De ce fait, il est difficile à cerner et difficile à contester. C'est un ensemble hétéroclite de plusieurs centaines à plusieurs milliers de personnes prêtes à se mobiliser partout et dans l'instant pour « *refuser l'insoutenable* » induit par les récentes lois sur l'immigration. De quoi inquiéter le « ministère

de l'Expulsion » qui multiplie les tentatives d'intimidation. RESF ne fonctionne comme aucune structure traditionnelle. Horizontal, souple, RESF, c'est chacun. Pas des « nouveaux militants », mais un nouvel endroit où agir, quand le besoin de résister s'impose. Le meilleur moyen de comprendre RESF, c'est de se référer à Internet : un espace commun d'échanges, des ramifications, des listes de diffusion, des personnes qui se connectent en permanence ou occasionnellement, mais dans le même but. Avec quelle efficacité ? Chaque régularisation est une victoire, chaque expulsion une défaite. Plus les textes se durcissent et plus le mouvement s'amplifie, assis sur des comités locaux qui poussent comme des champignons dès qu'une « affaire » surgit. RESF est la preuve que la société peut réagir quand elle est témoin, et victime, d'injustices. RESF est aussi la preuve que ces injustices se répètent malgré les mobilisations. À cheval entre des actions de terrain et une réflexion politique, RESF n'est pas seulement un nouveau lieu où s'engager, c'est peut-être aussi une nouvelle forme de contre-pouvoir.

— I. M.

(1) www.resf.fr

Les résistants de Chambon

En Lozère, l'action du réseau se concentre sur le soutien aux familles demandeuses d'asile envoyées dans un petit village au nord du département, en pleine Margeride. **Reportage**

Rendez-vous avait été pris le 29 décembre. À Mende, siège de la préfecture et croisée des chemins pour les membres du RESF 48. « *On s'appelle le matin même, au cas où les routes ne seraient pas praticables* », avait suggéré Patricia. Mais, dès le jour de Noël, la neige avait commencé à fondre en Lozère, et le 29 tout le monde pouvait circuler. Faisant le trajet depuis les quatre coins du département, ils se sont retrouvés une bonne douzaine devant le théâtre de la ville. Puis, discutant comme des camarades de classe, ils ont dépassé la petite patinoire installée

sur la place pour l'hiver et sont allés s'installer dans un des cafés au coin. « *Politiquement, il y en a certains que je ne peux pas sentir autour de la table !* », a lancé l'une, en passant des boissons chaudes. Une plaisanterie pour rappeler que RESF, ici comme ailleurs, réunit des gens qui ne se ressemblent pas forcément : « *Le réseau, c'est chacun !* » En principe, en Lozère, « *tout le monde connaît tout le monde* ». Mais, parmi ceux qui étaient présents ce jour-là, seuls quelques-uns s'étaient déjà croisés avant la création du comité local. Parce que militants au sein d'un parti (PC, NPA), d'une

association (Ligue des droits de l'homme, Mrap), ou contre le projet de deuxième autoroute... « *Certains se voient maintenant en dehors des réunions* », a souligné Patrick, barbu, le photographe de la bande, graphiste de son état. « *Moi, j'ai rejoint le réseau pour faire des connaissances*, a lancé Jean-Luc en riant, un grand qui ne parle pas assez fort, *d'autant que RESF, c'est quand même surtout des femmes !* »

C'est une jeune enseignante, Peggy, qui est à l'initiative du comité Lozère. Elle qui « *n'avait jamais milité nulle part* » a été profondément choquée ce jour de septembre 2007 où trois adolescents, Liridona, Dafina et Leotrim, 14, 13 et 11 ans ½, ont été arrachés à leur collège de Langogne, dans le nord du département, enfermés avec leurs parents, Albanais du Kosovo, au centre de rétention du Canet, à Marseille, puis expulsés. « *Cette gamine, Liridona, menottée et*

défend la cause des familles sans papiers d'enfants scolarisés.
 porte-parole, rassemble des citoyens poussés par le besoin d'agir.
 entre travail de terrain et réflexion politique.



FACHOUD/AFP

Chronologie

- **26 juin 2004:** Appel à la régularisation des sans-papiers scolarisés à la Bourse du travail à Paris. RESF est créé.
- **Août 2004:** Publication du premier guide pratique RESF: *Jeunes Scolarisés sans-papiers: régularisation mode d'emploi.*
- **Juin 2006:** Pétition nationale « Nous les prenons sous notre protection ».
- **22 novembre 2007:** Rassemblements devant toutes les préfectures.
- **5 mars 2007:** 352 cinéastes lancent le film-pétition: « Laissez-les grandir ici! »
- **20 mars 2007:** Arrestation spectaculaire et brutale d'un grand-père chinois rue Rampal, à Paris, devant quatre écoles. Protestations réprimées, garde à vue pour une des directrices.
- **22 octobre 2007:** Procès de Florimond Guimard, de RESF I3, qui a tenté de bloquer une expulsion à l'aéroport. En décembre, il est relaxé.
- **17 janvier 2009:** appel d'Orléans, lancement de la campagne Jeunes Majeurs.
- **8 avril 2009:** Rassemblements dans plus de 80 villes contre le délit de solidarité.
- **15 février 2010:** 13 heures de garde à vue pour une militante de RESF Paris.

enchaînée à bord d'un avion militaire, ça a été comme un électrochoc », se souvient Peggy. « Les préfectures de Lozère et des Bouches-du-Rhône se sont mises à deux pour accomplir cet exploit : faire quitter le territoire coûte que coûte à cinq malheureuses personnes, dont trois enfants ! », rappelle le communiqué de l'époque. RESF 48 s'est monté dans la foulée : « J'ai appelé le réseau national pour savoir comment on faisait, raconte Peggy. On m'a répondu : "Tu declares que le réseau existe et c'est fait !" » Un peu comme on plante un drapeau.

En Lozère, le fanion RESF flotte sur Chambon. « Pas Chambon-sur-Lignon, précisez quelqu'un, Chambon-le-Château ! Un village à une trentaine de kilomètres de Langogne... » Mais ces deux communes ont plus qu'un nom en commun. À Chambon-le-Château, se trouve un centre d'accueil pour demandeurs d'asile (Cada). Le seul en Lozère. Parce que le maire, Guy Martin, « un homme engagé », a bien voulu l'accueillir dans sa commune en 2003. Il faut l'imaginer : des demandeurs d'asile dans ce village d'un peu plus de 300 âmes, en pleine Margeride... « De tout temps, la Lozère a été une terre de relégation, rappelle

Jean-Luc, comme de nombreux départements très ruraux. On y envoie ceux qu'on ne veut pas voir ailleurs. Il y a eu les Bretons, les Basques, les Républicains espagnols... » L'installation d'un camp de femmes à Rieucros en 1939 a marqué l'histoire de Mende. « La défense des sans-papiers s'inscrit dans une lignée de résistance en Lozère. » « Mais quel sens cela a-t-il d'expulser des gens d'ici ?, reprend Patricia. C'est le département le moins peuplé de France. »

L'exode rural est tel, en effet, que l'installation d'un Cada de 40 places à Chambon n'est pas qu'une décision politique mais aussi un acte pragmatique : ces quelques habitants en plus ont permis, entre autres, de sauver l'école du village et de justifier le maintien d'une classe supplémentaire et d'un enseignant spécialisé. Sur les 48 élèves, un tiers sont « des enfants du Cada ». « Ils s'adaptent très bien et très vite », souligne Peggy, et « sont souvent parmi les meilleurs, comme les enfants de Zulfia, dit-elle en regardant sa voisine, mais ils ne sont pas toujours bien accueillis. Quand on fait des équipes pour un jeu, par exemple, ce sont souvent les derniers choisis. D'où vient cette réaction ? »

De fait, la Lozère n'a pas toujours bonne réputation en matière d'accueil. Le Front national y est bien implanté, et on y est vite considéré comme d'« ailleurs ». « L'étranger est source de fantasmes, et la culture TF 1 compte pas mal d'adeptes »... Mais l'énergie et la détermination du RESF local contredisent la tendance. « Il y a des habitants de Chambon qui, sans rejoindre le réseau, apportent des vêtements tous les ans pour le Cada... », fait valoir Peggy. « Quand je suis arrivée du Kosovo avec mes trois enfants, raconte Zulfia, je suis passée par Lyon, d'où on m'a envoyée à Chambon. Je ne parlais pas un mot de français, j'ai pris un train pour Langogne, puis un car... C'était l'hiver, et j'ai été très surprise de débarquer dans un petit village sous la neige, où je ne savais pas où faire quelques courses... Ce n'était pas vraiment l'idée que je me faisais de la France ! » Aujourd'hui, Zulfia vit « en ville », à Mende, où elle travaille. « Son carnet d'adresses fait dix fois le mien ! », plaisante Patricia. Presque une figure locale. Mais avec un titre de séjour à renouveler tous les ans. RESF Lozère se concentre quasi essentiellement sur les familles logées à Chambon,



Lors d'un parrainage républicain de sans-papiers organisé par RESF 48. Une reconnaissance symbolique pour les familles.

PATRICK LESCLURE

donc demandeuses d'asile, et quelques familles sans papiers en lien avec elles. C'est une particularité. RESF 48 accompagne une dizaine de familles par an. Elles viennent en majorité d'ex-Yougoslavie (Serbie, Kosovo, Macédoine), d'Arménie, d'Azerbaïdjan, du Congo (RD Brazzaville), du Daïgoustan, de Tchétchénie, d'Équateur... « On a fait d'énormes progrès en géographie, fait remarquer l'un. Et en droit ! Car, dès qu'une nouvelle famille arrive, on se penche sur son histoire, son parcours pour arriver jusqu'ici, la situation de son pays... On l'aide à trouver un avocat, à constituer un dossier, à chercher un logement et un travail quand sa demande d'asile a été refusée mais qu'elle a obtenu un titre de séjour... » Un salarié de la Cimade est venu de Montpellier pour leur dispenser une journée de formation juridique. Obligation de quitter le territoire français (OQTF), autorisation provisoire de séjour (APS), Office français de protection des réfugiés et apatrides

(Ofpra), recours au tribunal administratif, code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda), codes de nationalité des étrangers : ils sont devenus imbattables. « On participe aussi aux actions nationales RESF : contre le délit de solidarité ou pour soutenir la Cimade contre le ministère, on était une trentaine. C'est beaucoup ! précise Patricia, parce qu'ici, à trois, on fait une manif ! » « Et à quinze, on encercle la police », renchérit Jean-Luc.

« Les sympathisants », prêts à répondre aux « alertes mails », par exemple, seraient entre 150 et 200. « L'avantage, poursuit Patricia, c'est qu'on connaît tous les membres et qu'on connaît des gens partout : associations, partis, syndicats, administrations... Mais aussi presse, radio. L'inconvénient, c'est qu'on passe beaucoup de temps en déplacements pour aller voir les familles, et pour les démarches administratives ou juridiques. » « Et on a parfois du mal à trouver des parrains, regrette Élisabeth, notamment parmi les élus. » RESF 48 affiche 30 parrains et marraines à ce jour, dont une dizaine d'élus : 4 conseillers généraux, et des maires et conseillers municipaux.

Des parrainages ont été célébrés à Chambon-le-Château, Rocles, Cheylard-L'Évêque, Florac, Langogne et Luc. Ils sont l'occasion d'une implication plus personnelle. Des liens se créent. « C'est un engagement militant mais aussi affectif », précise Hélène, qui se lance dans le récit du mariage de Jennifer et Ljubomir. Lui est serbe ; elle, équatorienne. Tous les deux la vingtaine. Ils se sont rencontrés à Avignon, en situation irrégulière. Ils sont tombés amoureux. Ljubomir ayant été régularisé en janvier 2009, ils se sont mariés en mars, à Chambon. Par la suite, le réseau n'a cessé de plaider la cause de Jennifer... « Il y a aussi des moments difficiles, reconnaît Jean-Luc. Quand une famille se voit notifier un refus, par exemple. Souvent, les gens n'ont pas compris tous les détails. On leur explique en sortant, on a tous un peu la gorge nouée... » « On a passé quelques nuits blanches, admet Denis, qui

Le pouvoir des préfets

Agent de l'État ou agent d'une politique ? Le préfet est l'adversaire n°1 pour RESF. Le plus proche en tout cas : les mobilisations partent de l'école pour se terminer devant la préfecture, car l'essentiel du destin des étrangers se joue aux « guichets de l'immigration ». Ils se retrouvent face à des subalternes soumis à la pression du chiffre, lesquels sont sous les ordres d'un homme « en position d'exercer un type de pouvoir bien particulier : celui de faire basculer, dans l'instant, et comme par un décret régalién, la vie d'un grand nombre d'autres hommes dans les plus grands tourments », explique le professeur de philosophie Alain Brossat dans « Le préfet, homme-orchestre de la persécution des sans-papiers », contribution à l'ouvrage collectif *Douce France* (Seuil/RESF), dans laquelle il décortique les enjeux de ce pouvoir en ces temps où le côté politique de la fonction prend le pas sur le volet administratif, la machine tendant à reproduire des formes de « barbarie civilisée ». Exemple : Najlae, 19 ans, lycéenne à Olivet (Loiret) et expulsée le 20 février vers le Maroc, s'est fait arrêter alors qu'elle portait plainte à la gendarmerie pour violences. Le rôle des préfets dans les démarches des candidats à l'immigration remonte au moins à la Première Guerre mondiale avec la création d'une « carte d'identité d'étranger », souligne un article de l'ouvrage *Cette France-là* (voir p. 21). « Il reste que l'une des inflexions les plus remarquables de la politique impulsée par Nicolas Sarkozy, soulignent les auteurs, concerne l'extension mais aussi la valorisation de l'autonomie préfectorale. »

vient de Marvejols et a rejoint le réseau avec son épouse. *Psychologiquement, ce peut être difficile.* » « D'où l'intérêt de se regrouper, reprend Patrick. Si les parrains sont en première ligne, les responsabilités tournent. » Mais les familles aussi. « Dès que l'une est régularisée, c'est la fête ! Et puis une autre arrive, avec une autre histoire, d'autres drames. Il faut tout recommencer. Et là, on se dit que c'est un puits sans fond... », poursuit Jean-Luc.

« **Le réseau a pris pour deux raisons**, résume Patrick : d'abord parce qu'il mobilise autour de drames touchant des enfants ; ensuite, parce que l'élection de Nicolas Sarkozy et l'intensification des expulsions ont déclenché le besoin de réagir politiquement. » Pour soutenir financièrement le réseau en Lozère, l'association Liridona a été créée, du nom de cette jeune fille qui n'est toujours pas à l'abri : tantant leur vie menacée au Kosovo, elle et sa famille sont revenues en France et se sont installées à Annecy (Haute-Savoie). Leur demande d'asile a été rejetée, la mère a obtenu une APS de six mois pour maladie, le père est autorisé à faire une demande d'intégration par le travail. « On aime l'école, on aime la liberté [...], a écrit Liridona. Ici on a appris la langue et aussi votre vie. » RESF 74 a pris le relais.

...Ingrid Merckx

Les principaux termes de la demande d'asile

AJ : Aide juridictionnelle.

APRF : arrêté préfectoral de reconduite à la frontière. 7 jours pour faire appel.

APS : autorisation provisoire de séjour.

AT : autorisation de travail.

Ceseda : code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

CRA : centre de rétention administrative.

CST : carte de séjour temporaire.

IQT : invitation à quitter le territoire. Deux mois pour faire

appel.

ITF : interdiction de territoire français.

JLD : juge des libertés et de la détention.

Ofpra : office français de protection des réfugiés et des apatrides. Seul établissement public habilité à déterminer la qualité de réfugié.

OQTF : obligation de quitter le territoire français (décret du 29 décembre 2006). Nouvelle mesure unique prise par la préfecture qui contient le refus

de délivrance du titre de séjour et la reconduite à la frontière.

TA : tribunal administratif.

VPF : La loi Réséda du 11 mai 1998 prévoit de délivrer une carte de séjour temporaire portant la mention « vie privée et familiale » (VPF) à l'étranger « dont les liens personnels et familiaux en France sont tels que le refus d'autoriser son séjour porterait à son droit au respect de sa vie privée et familiale une atteinte disproportionnée au regard des motifs du refus ».

Ils sont majeurs, donc « hors la loi »...

À Montpellier, le réseau est en pointe sur la défense des jeunes adultes. Il travaille en lien avec le Maroc, où un comité s'est monté pour accueillir les expulsés.

À Montpellier, RESF a pignon sur rue. Le réseau est hébergé par la Cimade, rue du Faubourg-Boutonnet. « *La Cimade faisait un accueil juridique pour les sans-papiers, on a vu dans la création de RESF 34, en 2005, l'occasion d'assurer, en liaison avec un réseau national, un soutien plus spécifique en direction des enfants scolarisés, de leurs familles et des jeunes majeurs*, explique Michel, bénévole de l'association et l'un des initiateurs du comité local. *Nous avons commencé à les aider à constituer leur dossier et à sortir de leur isolement. Cela a également permis à des gens qui n'étaient pas dans des circuits militants de rejoindre le réseau, en particulier des enseignants et des parents d'élèves scandalisés par l'expulsion d'enfants.* »

La permanence RESF a lieu le mercredi de 15 h à 17 h : « *On reçoit les nouveaux et on met à jour les dossiers des anciens. Certains datent de 3 ou 4 ans !* » Quatre ans de clandestinité, comme pour Abdeslam. Un jeune homme arrivé en France à l'adolescence, dont la situation est tellement emblématique de l'impasse dans laquelle se trouvent nombre de jeunes majeurs qu'un texte de lui a été placé en exergue du rapport envoyé au Comité de défense des

droits de l'enfant de l'ONU (voir encadré). Âgé de 19 ans, d'origine marocaine, Abdeslam était lycéen quand il a contacté RESF. Il a participé aux ateliers d'écriture proposés par le réseau puis, un jour, il a reçu une obligation de quitter le territoire. « *Pendant deux ans, on ne l'a plus vu. Il avait fait appel de la décision du tribunal administratif. Quand il est revenu, il travaillait. Pour une nouvelle demande de titre de séjour, il devait s'inscrire comme travailleur. On a transmis son dossier à la CGT...* »

Quatre-vingts pour cent des personnes suivies par RESF 34 sont d'origine marocaine. Un comité local s'est monté de l'autre côté de la mer pour accueillir ceux que la France renvoie. Comme Hassan, 21 ans, expulsé il y a bientôt un an, le 10 mars 2009, alors qu'il vivait en France depuis six ans. Ayant grandi au Maroc, il était venu en France rejoindre son père, sur le territoire depuis trente ans, après la mort de sa grand-mère, chez qui il vivait. « *Il n'a plus aucune attache là-bas ; depuis son expulsion, il erre...* », alerte Caroline, une mère d'élèves membre du réseau. En France, Hassan avait entamé un CAP de mécanique et obtenu quatre autorisations provisoires de séjour. Comme il a échoué à l'examen, son renouvellement lui

L'appel d'Orléans pour les jeunes majeurs

RESF a été fondé en 2004 pour venir en aide aux jeunes scolarisés. Parmi eux, des jeunes majeurs, expulsables dès qu'ils fêtent leurs 18 ans. Cinq ans plus tard, un appel a été lancé : « *Nous, jeunes majeurs sans papiers scolarisés, jeunes majeurs sans papiers privés du droit de travailler [...], jeunes en situation régulière ou de nationalité française, enseignants, parents d'élèves, citoyens et élus attachés à la liberté et aux droits de l'homme, militants du Réseau éducation sans frontières, réunis le 17 janvier 2009 à Orléans, appelons à une campagne*

publique : Jeunesse sans papiers, jeunesse volée, ça suffit ! La loi doit changer. »

La campagne a rebondi à Marseille, à Lyon et à Paris, où 505 affiches ont été placardées dans les aubus entre le 13 et le 26 janvier 2010. Mi-février, une victoire : Mohamed Abouar, lycéen à Colombes (Hauts-de-Seine), âgé de 18 ans et expulsé le 23 janvier, a appris qu'il allait pouvoir revenir avec un visa de long séjour délivré par le consulat de France au Maroc. Le ministère de l'Immigration s'est dit disposé « *à un examen bienveillant de son dossier* ». 180 lycéens parisiens majeurs



attendent que la préfecture statue sur leur demande. Depuis la rentrée, 27 ont reçu un refus de séjour, assorti pour 16 d'une OQTF. Une majorité n'a pas obtenu de réponse ou n'a pas été reçue.

“

J'ai 19 ans et je ne peux pas rentrer dans une boîte car j'ai pas un titre de séjour
Et tous mes potes rentrent en boîte et pas moi.
Je retourne chez moi je ne me sens pas bien
Je pleure tout le temps
des fois je me dis j'existe pas
enfin j'existe mais c'est comme si j'existais pas
je me mets sur mon lit et je vois un poster d'un footballeur
le lendemain je suis allé voir un club de foot
et là aussi ils veulent pas me prendre
parce qu'ils m'ont demandé un titre de séjour
à la fin j'ai laissé tomber tout j'ai décidé de mourir
je me suis jeté dans une rivière où il y a plein de crocodiles
Mais les crocodiles ne m'ont pas mangé :
ils disent que j'ai pas de titre de séjour
Fous le camp de ma rivière !

”

Abdeslam, Montpellier, 2007

a été refusé. Direction le Maroc. « *Cela fait un an qu'on se bat pour obtenir son retour, explique Caroline. Le préfet a le pouvoir de l'autoriser.* » La lenteur des procédures est ce qui pèse le plus, d'après cette militante. « *Le 8 février, le conseil municipal a voté à l'unanimité (la droite s'étant abstenue) une motion pour demander son retour. Sa santé mentale se dégrade. J'ai peur pour sa vie.* » **Les jeunes majeurs sont dans des situations inextricables**, « hors la loi » puisque sans droits spécifiques. RESF Montpellier, « *plutôt en pointe sur le sujet* », réunit deux fois par mois des « groupes de jeunes majeurs solidaires » pour leur faire partager leurs expériences, organiser des sorties... « *Les études en apprentissage posent problème, glisse Michel. Même pour travailler partiellement, il faut une autorisation de travailler, et donc un titre de séjour...* » D'où la nécessité de réunir des éléments qui viennent « prouver » leur intégration, dont leur maîtrise du français, et de multiplier les parrainages. « *95 parrains à Montpellier. 90 personnes actives dans le réseau, et une liste de 350 sympathisants pour accompagner plus de 200 personnes actuellement, dont une centaine de jeunes majeurs* », liste Michel. « *Mais ces chiffres ne concernent que ceux qui viennent nous voir !* », prévient-il, pour rappeler que des milliers sont « sans papiers » sans le dire.

Le nerf du réseau, c'est d'abord la dynamique impulsée dans les établissements scolaires, « *via des parents d'élèves et des enseignants, dès qu'on reçoit un jeune ou une famille en danger*, complète Caroline. *Ça ne marche pas à tous les coups, mais plusieurs comités de soutien se sont montés.* » En 2009, le lycée Clemenceau s'est mobilisé autour de deux jeunes gens. Aujourd'hui, ils ont tous les deux un titre de séjour étudiant. RESF 34 compte aussi un comité à Béziers et un à Sète. Dans la cité de Brassens, le réseau se concentre sur le centre de rétention et le port, d'où partent les ferries et où arrivent les sans-papiers sommés de prendre la mer.

—I. M.

Témoignages

« Dans trente ou quarante ans, des cérémonies de repentance seront organisées pour déplorer et désavouer la politique d'immigration pratiquée actuellement. Plutôt que d'attendre un tel dénouement, ne serait-il pas préférable de renforcer dès aujourd'hui la résistance à cette politique, en attendant d'y mettre fin dès que l'évolution de l'opinion le permettra ? », **EMMANUEL TERRAY**, ethnologue, octobre 2006.

« Moi, **ARIANE MNOUCHKINE**, metteur en scène, directrice du théâtre du Soleil, affirme avoir aidé et hébergé des personnes sans papiers ; ils étaient afghans, algériens, kabyles, arméniens, chinois, iraniens, irakiens, russes et maliens. Je continuerai à le faire. »

Paris, 7 avril 2009.

« **LA VILLE DE PARIS** réitère son soutien à tous les jeunes Parisiens sans papiers scolarisés ainsi qu'à leurs familles, et dénonce la politique de la préfecture de Paris, qui multiplie les reconduites à la frontière afin d'atteindre les objectifs de sa politique du chiffre sans aucune humanité. »

29 septembre 2009.

« Il nous a dit de ne pas avoir peur dans la rue parce que la police ne contrôle pas les enfants, mais il a insisté pour qu'on fasse attention à l'école parce qu'il y a souvent des arrestations à la sortie. Il nous a demandé de rester à l'écart [...]. Ne pas s'enfuir non plus, avoir l'air normal [...] », **LORIANE K. Clandestine**, le Journal d'une enfant sans papiers, Privé, 2008.

« Monsieur le ministre, [...] le 27 novembre dernier, quelque part en Auvergne [...], alors que la ferme s'éveillait tout doucement [...], surgirent une trentaine d'hommes en bleu, ils encerclèrent les environs, bloquèrent routes et chemins forestiers. Ce n'était pas une ferme atteinte de la vache folle, mais seulement un endroit, un havre où deux amis géorgiens, un père et son fils, avaient trouvé asile, un peu de tranquillité, un travail aussi. » », **MONIQUE MACIAZEK**, 28 décembre 2007.

« Les sans-papiers sont au cœur du mouvement social [...]. Nous disons qu'être sans papiers n'est pas un délit, c'est une situation administrative. » **NAÏMA HORCHANI, JEAN-PIERRE FOURNIER, PIERRE CORDELIER**, RESF, juin 2009.

Les mots pour le dire

Difficile de broser le portrait de RESF, ensemble atypique d'individus et d'organisations. Autant considérer ce qui le définit du point de vue de ses militants, en quelques **termes clés**.

ÉCOLE L'école est le berceau du réseau, de la maternelle à l'université (1). Cas de figure le plus fréquent : un professeur comprend que les parents d'un élève sont sans papiers et dans une situation d'urgence. En contactant RESF, il entre dans le réseau. On lui donne le numéro d'un référent dans son établissement ou on lui propose de jouer ce rôle. On lui confie alors une sorte de « kit RESF » comprenant un numéro de téléphone spécifique, une liste de contacts et des documents, dont le *Guide pratique et juridique* édité par le réseau. L'enseignant en parle autour de lui, un comité est né. Le réseau a grandi comme ça, en tissant sa toile d'école en école. Aujourd'hui, RESF est présent dans tous les départements, et jusqu'en Belgique et au Maroc. Il a été créé en juin 2004 par des enseignants du secondaire pour soutenir de jeunes majeurs scolarisés. Ils n'imaginaient pas, alors, le nombre d'enfants concernés en classes élémentaires.

(1) Réseau universités sans frontières, www.rusf.fr

ENFANTS « Dès qu'il y a des enfants, ça nous regarde ! ». « RESF a pris parce que ça touche des enfants ». Pas besoin de convaincre : des enfants arrêtés jusque dans leur classe, placés en rétention, expulsés, cela indignent tout le monde. Comme une limite à ne pas franchir. Le mouvement des sans-papiers est visible depuis l'occupation de l'église Saint-Bernard à Paris en 1996. « Mais la question des jeunes scolarisés restait quasiment méconnue. Plus personne ne peut l'ignorer aujourd'hui. »

PLURALISME « Vous jouez sur l'émotion », « vous faites du cas par cas », « ce n'est pas un mouvement politique »... s'entendent reprocher les membres du réseau. C'est le prix de son pluralisme. « Être politique d'un genre nouveau », « assemblage hétéroclite de forces fédérées », RESF n'a pas de structure au sens traditionnel. Il rassemble des individus et 222 organisations associatives et syndicales. Il penche sérieusement à gauche (et tous ses soutiens politiques sont à gauche), mais chacun s'amuse à citer des exceptions. Le degré de politisation varie : certains se mobilisent pour une famille qu'ils connaissent, mais n'iront pas plus loin. D'autres sont convaincus que, s'il faut concentrer l'action du réseau sur les enfants, le seul moyen d'enrayer les drames qui les frappent est de changer la loi. Les lois : projet

de loi Besson 2010, loi Hortefeux de 2007, loi Sarkozy de 2006, Ceseda (2005), loi Sarkozy et loi Villepin de 2003...

INTERNET « Sans Internet, RESF n'existerait pas. » C'est en tout cas ce qui fait son impact, sa réactivité, sa longévité : « Internet a permis de faire venir des gens qui n'avaient jamais milité. » Il y a bien une charte de référence, mais aucune adhésion requise. « Internet permet le lien entre le national et le local, entre les comités locaux, entre les membres, analyse Sylvie, coadministratrice du site. Il met de la cohérence... » Utile, quand chacun a « la tête dans le guidon, pris par l'actualité des familles qu'il soutient ». « Au niveau national, nous sommes sept administrateurs, explique Syl-

vie. On ne décide rien, on ne gère pas le contenu : notre boulot, c'est de relayer les actions et les appels à mobilisations. Après, chaque comité local a son adresse, son administrateur, il se débrouille... » Revers de la médaille : « Internet est poreux.

Rien n'est secret. Tout le monde peut s'inscrire, y compris les préfectures et les Renseignements généraux. » Le réseau est surveillé. D'où des habitudes de prudence. Ensuite, comme sur n'importe quel forum, les gens ont parfois l'impression de parler à une personne quand ils sont lus par des centaines. Et les échanges peuvent être raides.

PARRAINAGES RESF distingue les « parrainages républicains », « officiels, où des personnalités prêtent symboliquement leur nom », des « parrainages citoyens », « où des membres du réseau suivent pas à pas les dossiers de chacun ». Les premiers, qui ont lieu à la mairie, sont une forme de reconnaissance. Les seconds impliquent une relation. Des liens se créent. « Entre des gens qui viennent d'arriver et des Français, ce n'est pas rien. » RESF est « plutôt blanc » et plutôt féminin.

POUVOIR (CONTRE-) RESF revendique l'horizontalité. Ni chef ni porte-parole : chacun peut s'exprimer au nom du réseau. Ce qui le rend insaisissable et difficile à contester. Pas de pouvoir à prendre, « c'est celui

qui dit qui fait ». La parole est libre. Les actions aussi. Les individus semblent peser davantage que les organisations. Les prises de décisions sont parfois compliquées et résultent de longs échanges sur telle ou telle liste « jusqu'à ce qu'on arrive à un consensus. Sinon, on laisse tomber. » Pas toujours facile de prendre part au débat quand on n'a pas « tout l'historique ». Le réseau a de l'influence, mais quel pouvoir ? « Ce n'est pas nous qui régularisons. C'est le préfet. »

RÉGULARISATION C'est devenu la marche à suivre dans les préfectures : les associations de soutien aux sans-papiers sont invitées à soumettre des « dossiers » impliquant un tri préalable. RESF s'y refuse : « Nous demandons la régularisation de tous ceux que nous défendons. Et nous savons que ce n'est pas le dossier qui fait la régularisation mais la mobilisation. »

CHIFFRES RESF est fâché avec les chiffres. La « politique du chiffre » a poussé des sans-papiers à se donner la mort : Chulan Zhang Liu, John Maia, Baba Traoré... On reste discret sur le nombre de régularisations. On ne compte pas les membres, qui vont et viennent. « Nous sommes partout, des milliers, dans les innombrables comités locaux qui existent maintenant sur une grande partie du territoire – il en pousse comme des champignons dès qu'une affaire surgit. »

DONS Les familles sans papiers sont souvent dans des situations matérielles proches de la misère. Or, les actions en justice coûtent cher. D'où des campagnes d'appels aux dons. Les dépannages d'urgence (nuits d'hôtel, nourriture, vêtement, fournitures scolaires) « doivent être faits avec tact ». Et restent ponctuels, question de moyens mais aussi de principe : « Pas question de se substituer aux services sociaux. » Pour les militants, le plus gros poste de dépense serait le téléphone. Le réseau a reçu quelques sommes de donateurs.

SILENCE Le silence des sans-papiers, qui ont peur de se faire arrêter et honte d'être dans cette situation. Le silence de la discrétion, quatrième principe du réseau après : 1) le jeune ou la famille a droit à une information complète 2) la décision leur appartient 3) ils doivent dire la vérité sur leur situation à une personne au moins pour éviter des initiatives malencontreuses. Certains membres de RESF organisent des cercles de silence. « Je suis persuadé que le silence face au mal fait de moi un complice, dit Pierre, de RESF Paris. La vraie question n'est pas pourquoi nous réagissons mais pourquoi les autres se taisent. »

SOLIDARITÉ « C'est pour nous qu'on se bat. Ça ne nous touche pas parce qu'on est gentil mais parce que ça nous concerne, ça parle de nous, ça nous atteint. » La solidarité



est « une décision d'assumer les dimensions matérielles de nos liens sociaux ». Liens qui se font et se défont avec les arrivées et les départs des migrants, partie du corps social et au cœur du mouvement social. « Pas toujours facile d'expliquer ce qu'on fait et pourquoi on le fait aux familles qui arrivent, reconnaît une militante. Certaines trouvent normal de nous proposer de l'argent pour service rendu, ou se figurent que c'est nous qui régularisons, d'autres ne comprennent pas que ce n'est pas notre boulot, qu'on est tous bénévoles... »

MIROIR Miguel Benasayag et Angélique del Rey ont enquêté sur les dommages psychiques produits par « la chasse aux enfants » de sans-papiers sur les autres enfants et sur le reste de la société (1). Ce qu'ils appellent l'« effet miroir » : « On ne s'engage pas à RESF par décision consciente et programmatique, mais bien par effet miroir, parce que l'on se sent touché par ce qui arrive à ses proches et parce que la vie conduit, avant même que la conscience ne l'ait décidé, à se mêler de celle d'autrui. »

(1) La Chasse aux enfants, La Découverte.

ENGAGEMENT « Voilà des années que je voulais m'engager, sans savoir où, témoigne Dominique, de Paris. RESF permet de s'investir, de prendre du recul, de revenir... » Cette souplesse est l'une des caractéristiques du réseau. Certains évoquent même une « addiction », conséquence des messages d'alerte qu'ils reçoivent par mails, SMS... À cheval entre une action de terrain et une réflexion politique, RESF permet plusieurs niveaux de conscience et d'implication. C'est aussi un mouvement de repolitisation : « De l'éducation populaire... »

DROITS « Être reconnue dans ses droits élémentaires, ça vous requinque une personne !

Mais, pour les sans-papiers, c'est encore plus fondamental. » Entrer à RESF, c'est se plonger dans le droit des étrangers. « Au risque de se laisser engouffrer par les questions juridiques, de se transformer en « sous-avocat » », prévient Pierre. « On peut y voir une source d'enrichissement personnel », confie Caroline de RESF Montpellier.

RAFLES Pour Stéphane Hessel, ex-ambassadeur, le mot « rafle » « veut dire qu'on entoure un quartier pour arrêter massivement les gens. Naturellement, ce n'est pas aujourd'hui pour les envoyer à Auschwitz ni pour les exterminer. Mais il s'agit bel et bien de rafles... » Pour Huguette, militante de RESF, le fait que le terme soit passé dans le langage courant à propos des sans-papiers n'est pas qu'une victoire sémantique mais aussi symbolique. Comme dire « expulsion » plutôt qu'« éloignement », comme reconnaître la réalité des contrôles au faciès.

— I. M.

Si tous les militants de RESF ne sont pas politisés, le mouvement penche tout de même à gauche.

BONAVENTURE/AFP

Quelques livres pour en savoir plus

- *Accueillir ou reconduire, enquête sur les guichets de l'immigration*, Alexis Spire, Raisons d'agir, 128 p., 7 euros.
- *Cette France-là*, ouvrage collectif édité par l'association Cette France-là, 448 p., 15 euros.
- *Clandestine. Le Journal d'une enfant sans-papiers*, Loriane K., Privé, 330 p., 17,50 euros.
- *Défense de soigner pendant les expulsions*, Dr Philippe Taugourdeau, Flammarion, 292 p., 20 euros.
- *Doit-on contrôler l'immigration?*, Hervé Le Bras, Gérard-François Dumont, Prométhée, 128 p., 11 euros.
- *Douce France. Rafles, rétentions, expulsions*, sous la direction d'Olivier LeCour Grandmaison, Seuil/RESF, 292 p., 19 euros.
- *La Chasse aux enfants. L'effet miroir de l'expulsion des sans-papiers*, Miguel Benasayag, Angélique del Rey, La Découverte, 122 p., 10 euros.
- *Le Guide de la nationalité française*, Le Gisti, La Découverte, 210 p., 14 euros.

« Faut-il repenser nos moyens d'action ? »

La dernière réunion nationale du Réseau éducation sans frontières s'est tenue en janvier à Metz. L'occasion d'évoquer les inquiétudes récentes dans cette ville où la préfecture est particulièrement intransigeante à l'égard des étrangers.

« **A**u moins 90 personnes, 25 départements représentés... », se réjouit Isabelle. Cette enseignante à la retraite, cofondatrice de RESF à Metz, s'était chargée d'organiser, les 23 et 24 janvier, une réunion nationale du réseau dans sa ville. Il peut y avoir plusieurs réunions nationales par an. C'est informel. Lié à l'actualité : des comités locaux expriment le besoin de se réunir, certains membres lèvent la main pour coordonner. Une discussion est lancée sur une liste générale pour décider de l'ordre du jour. Et rendez-vous est pris. Jusqu'à présent, les réunions nationales ont eu lieu à Paris ou à Lyon, où les militants sont plus nombreux. Cette fois, la

proposition est venue de Metz. Après le tour nécessaire des activités de chacun, les débats du week-end se sont concentrés sur les inquiétudes récentes : de plus en plus de sans-papiers se retrouvent sans toit, ou logés dans des hôtels situés dans des

zones industrielles, loin des centres. « **Pouvons-nous nous substituer aux services publics et aux services sociaux ?** »

« Beaucoup disparaissent ainsi des regards, déplore Isabelle. Cette mise à l'écart volontaire des pouvoirs publics complique le travail du réseau et précarise encore davantage les sans-papiers : on a plus de mal à entrer en contact avec eux, ils ont peu accès aux commerces et aux services publics, et la police peut faire ce qu'elle veut... » Surtout : les enfants sont moins scolarisés, ce qui interpelle particulièrement le réseau. Ici ou là, des bénévoles de RESF se mettent à donner « des petits cours ». « Ça nous préoccupe, admet Isabelle. Pouvons-nous nous substituer aux services publics et aux services sociaux ? Faut-il repenser nos moyens d'action ? »

S'adapter à l'évolution de la situation, c'est un peu le mode de fonctionnement local : « En septembre 2004, de jeunes majeurs se sont adressés à nous pour une histoire de tests osseux, se souvient Isabelle. Nous faisons partie du Collectif de lutte contre la misère et avons décidé de rejoindre le Collectif des enfants sans papiers qui existait à Sarreguemines... » Le réseau est né. « Aujourd'hui, il réunit six groupes autour d'une dizaine de personnes mobilisées en permanence. En réunion plénière, on est 25. Quand on organise une manifestation au pied levé devant la préfecture, on est 80. On compte pas mal de retraités mais aussi des jeunes, des gens qui ont été choqués par la manière dont sont traités les sans-papiers. » À Metz, RESF fait de l'information sur les marchés tous les samedis, et des cercles de silence sont organisés le 30 de chaque mois. « On déclenche plutôt la sympathie parce qu'on défend des enfants et qu'on démontre l'inhumanité des arrestations arbitraires. »

Metz affiche deux particularités : un centre de rétention (CRA) de 95 places. Et une des préfectures réputées les plus intransigeantes de France. Le comité local présente une petite



« On déclenche la sympathie parce qu'on défend des enfants et qu'on montre l'inhumanité des arrestations. »

« spécialité » : une dizaine de ses membres rend des visites quotidiennes aux personnes retenues. « Cela arrange le chef du centre, souligne Isabelle. Ces visites sont un gage de tranquillité pour lui. Le volet juridique est assuré par l'Ordre de Malte – qui vient de remplacer la Cimade –, et nous nous occupons de tout ce qui concerne la vie privée, le lien avec les familles, l'accompagnement au moment de la libération, le contact avec les autres comités RESF... » Entré en service en janvier 2009, après quatorze mois de travaux et plus de 23 millions d'euros de budget, le CRA de Metz est l'un des rares sur les 26 CRA de France à pouvoir accueillir les familles. Mais il retient surtout des personnes isolées, « et même des gens de passage, touristes ou commerçants dont le visa n'est pas en règle et qui restent bloqués ». Dehors, même tarif : la préfecture applique les textes tellement au pied de la lettre que de nombreux sans-papiers se retrouvent dans de véritables impasses juridiques. Entre le préfet, Bernard Niquet, et RESF, le dialogue s'est détérioré.

— I. M.

territoires

Le mensuel de la démocratie locale

Territoires, le mensuel de la démocratie locale, croise les expériences des militants et professionnels de l'action locale depuis 50 ans.

Revue définitivement engagée qui fait référence dans le champ de l'action locale, indépendante, différente des médias consensuels, accompagnée par des universitaires, des acteurs de la société civile, des réseaux d'éducation populaire,

Territoires est la revue de tous ceux pour qui la démocratie locale est vivante et au cœur des problématiques actuelles. Elle cherche à jeter des ponts entre élus, techniciens, associations et citoyens.



Aujourd'hui, nous vous proposons de découvrir une nouvelle formule de 58 pages en couleurs, articulée autour d'un dossier central et enrichie de pages d'actualités, d'initiatives locales, d'analyses

et de débats pour penser concrètement, ensemble, le renouveau de la démocratie, et une autre mondialisation, à visage humain.

DÉCOUVREZ Territoires

Un trimestre, 3 numéros, 15 euros.

Offre découverte spéciale POLITIS

Commande en ligne :

www.boutique-adels.org

« Il est indispensable que RESF se renforce »

Pour l'avocate Irène Terrel*, le réseau est en équilibre entre les résistances ponctuelles et la réflexion politique. Il prépare le terrain à une critique de la loi.

POLITIS Votre nom circule à RESF. Êtes-vous devenue spécialiste des sans-papiers ?

IRÈNE TERREL Je m'occupe de personnes écrasées par une institution, victimes de misère sociale ou d'exploitation, qui n'ont pas, ou peu, accès au droit. C'est un choix, une forme d'engagement. Parmi ces sans-droits, hélas, beaucoup sont sans papiers. Le droit des étrangers est un droit politique, évolutif : la loi change en fonction des gouvernements et des ministères en charge de l'immigration. Aujourd'hui, entre la massification des expulsions et le durcissement des textes, il faut renforcer les résistances, y compris par une technicité accrue. RESF a établi une liste d'avocats avec qui travailler et une autre, d'avocats à éviter. Ce qui lui a valu un procès. Qu'en pensez-vous ?

Un de mes confrères a en effet porté plainte pour diffamation. J'ai défendu le réseau et nous avons gagné le procès. La profession d'avocat doit accepter la critique comme ne l'importe quelle profession. Les avocats ne sont pas intouchables. Il y en a qui s'investissent et connaissent le droit des étrangers sur le bout des doigts, et d'autres qui sont incompetents. C'est un service payant : il doit être de qualité et transparent. D'autant plus que les enjeux humains en droit des étrangers sont très lourds. La profession n'étant pas tarifée, il y a des abus d'honoraires. Il est normal que cela soit dénoncé. Les ordres d'avocats, trop corporatistes, ne sont pas assez vigilants. Les sans-papiers sont vulnérables car dans des situations de détresse et d'urgence : ils n'ont parfois que 48 heures pour déposer un recours. Cela ne va pas s'arranger : le projet de loi déposé par Eric Besson modifie encore les délais, et la France entière pourra devenir un vaste camp d'internement.

Les membres de RESF deviennent spécialistes du droit des étrangers. Est-ce selon vous une forme d'expertise citoyenne ou bien le signe d'un défaut des services de justice ?

Les avocats n'ont pas le monopole du droit. Il y a toujours eu des écrivains publics ou des associations, telle la Cimade, pour proposer une assistance juridique. En matière d'immigration, l'arsenal est mouvant et se

complexifie. Il est indispensable que des structures comme RESF se renforcent pour faire face. Ce réseau n'est pas seulement l'expression d'une conscience politique mais aussi celle d'une solidarité émanant de témoins de situations intolérables : arrestations, expulsions brutales. La loi est si inhumaine qu'elle favorise le développement de résistances. François Mitterrand parlait de « la force injuste de la loi... ».

Qu'en est-il du délit de solidarité ?

Il est peu utilisé et soulève l'indignation générale. C'est un outil d'intimidation, une menace légalisée heureusement sans grand effet. Ce qui est plus inquiétant, c'est le développement de processus d'intimidation policière comme cette garde à vue subie par une militante de RESF à Paris le 15 février (voir encadré). Ces pratiques et cette législation sur les étrangers sont si attentatoires aux libertés et aux droits que la volonté d'y faire échec se radicalise. Et la prise de conscience progresse. Le travail d'action, d'information et de connaissance que fournit RESF prépare le terrain à la critique. En équilibre entre le politique et l'instantané, le réseau remporte des victoires ponctuelles auprès des personnes qu'il soutient, mais il élargit aussi le champ de la réflexion

Délinquants solidaires

Ils étaient près de 20 000 dans 92 villes de France à déclarer, le 8 avril 2009 : « Si la solidarité devient un délit, nous demandons à être poursuivis. ».

Le 18 février 2009, une bénévole des Restos du cœur et de Terre d'errance avait été mise en garde à vue pour « flagrant délit d'aide aux personnes en situation irrégulière ». Depuis deux ans et demi, elle organisait des dons de nourriture et d'habits pour les migrants à Calais. Le ministre Eric Besson a tenté de rassurer : d'après le Ceseda, ce sont ceux qui facilitent l'entrée ou le séjour irrégulier d'un étranger en France qui se rendent passibles d'un délit. « Toute personne [...] qui s'est limitée à accueillir, accompagner, héberger des clandestins en situation de détresse n'est donc pas concernée », a-t-il fait valoir le 7 avril 2009.

Devant son « obstination », le Gisti s'est mis à réunir « l'ensemble des formes de répression visant ceux qui [...] manifestent leur solidarité avec les sans-papiers » depuis 1986. Le 15 février 2010, une militante de RESF Paris a été placée en garde à vue plus de treize heures. Son appartement et sa cave ont été perquisitionnés, son ordinateur inspecté, son portable confisqué. Prétexte officiel, selon RESF : « Des mésaventures arrivées à des distributeurs automatiques de billets. » Raison officieuse : son téléphone contenait une centaine de numéros de téléphone à prévenir en cas de rafles visant les sans-papiers. Irène Terrel envisage de porter plainte.

...I. M.

à la question : comment changer les lois sur l'immigration ? Ces lois portent en elles leur mort : tout le monde sait que la France a besoin des étrangers. C'est important que, dans la société civile, certains se chargent d'expliquer, d'informer et de lutter.

...Propos recueillis par Ingrid Merckx

* Avocate au barreau de Paris, Irène Terrel est spécialiste en droit des étrangers, droit pénal et droits de l'homme.

À Aix-en-Provence, le 20 avril 2007, manifestation de soutien à Florimond Guimard, qui doit être jugé pour s'être opposé à l'expulsion d'un sans-papiers.

POUJOLAT/AFP

